



## Validation des acquis de l'expérience - VAE

### Public concerné

- Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et ses niveaux de formation, qui justifie d'au moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

Durée : En moyenne, entre 10 et 40 heures

### Objectifs de l'accompagnement

- Préparer sa validation après avoir reçu l'avis de la recevabilité du dossier par l'organisme certificateur.

### Modalités et contenu

- L'accompagnement à la VAE peut être modulé en fonction :
  - des besoins spécifiques du candidat (repérage des compétences, aide à la rédaction, préparation à l'entretien...)
  - du statut du candidat (salarié, demandeur d'emploi...)
  - du niveau du diplôme visé
  - de la prise en charge financière

Il peut s'agir d'entretiens individualisés, en présentiel ou par téléphone.

### VAE sur les métiers issus des secteurs de :

- L'agriculture et de l'agroéquipement
- L'aménagement et l'environnement
- L'agroalimentaire et la qualité
- Du commerce et services en milieu rural

### Condition d'accès

- Justifier d'au moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée.
- **Lieu de formation :** CFPPA de Toulouse Auzerville, sites de Villiefranche de Lauragais et Revel / Dreuilhe, CFPPA d'Auterive
- **Contact :** Anne CHAUFFRIASSE  
Tél : 05 61 00 99 80  
[anne.chauffriasse@educagri.fr](mailto:anne.chauffriasse@educagri.fr)

### Charte d'accueil du public handicapé

Le CFPPA a signé cette Charte auprès du Conseil Régional et de l'AGEFIPH. Ainsi nous nous engageons à recevoir toute personne sans discrimination et à mettre en place des temps d'accueil individualisés de manière à évaluer le plus en amont possible les besoins spécifiques pour suivre la formation envisagée. Personne à contacter : Aude JAMIN.

